Carte grise de collection

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Carte grise actuelle ou preuve de propriété
- ☐ Attestation de la FFVE ou du constructeur
- ☐ Contrôle technique si le véhicule est de 1960 ou après (puis tous les 5 ans)
- ☐ Pièce d’identité et justificatif de domicile
- ☐ Permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

Ce qu’on fait pour vous

On fait la demande d’attestation FFVE pour vous.

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html

AUTOMAG · 5 boulevard Caraman, 59220 Denain

Service carte grise : lun–ven 9h–11h45 · 14h–17h45 · sam 9h–11h45 · contact@automagdenain.com